



LE POINT DE LA SEMAINE ARGENT



ÉPARGNE

La France est le pays qui taxe le plus!

Impôt sur les superprofits, taxe sur les dividendes... À l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2023, que ce soit par le biais d'amendements ou de motions de censure, les députés LFI ne désarment pas, réclamant toujours plus d'impôts. Or, même après les baisses de prélèvements intervenues à la suite de la réforme de la fiscalité sur le capital votée en 2018, qui instaura notamment le prélèvement forfaitaire unique (PFU), la fiscalité sur l'épargne est toujours plus élevée en France que dans les grands pays européens. Tel est le constat que dresse l'Association française de la gestion financière (AFG) dans sa dernière étude. Ainsi, en 2016, avant la réforme, le total des prélèvements fiscaux pouvait excéder en France 100% au titre des dividendes dès lors que le contribuable était soumis à l'impôt sur le revenu à un taux marginal de 41 et 45% et à l'impôt sur la fortune.

Même avec le PFU, la France taxe l'épargne financière (intérêts, dividendes et plus-values de valeurs mobilières) à 30%, quand l'Allemagne et l'Italie ne pré-

lèvent que 26% et l'Espagne de 19 à 26% (voir tableau). Ainsi, la France remporte toujours la palme si on rapporte la part des prélèvements sur le capital (ménages et entreprises) au produit intérieur brut.

Pour l'AFG, les réformes ont eu pour effet de faire revenir progressivement les épargnants vers le financement de l'économie. Alors qu'avant 2017 les flux an-

nuels des ménages vers les actions (en direct ou à travers des fonds communs de placement ou l'assurance-vie) étaient plutôt négatifs, ils ont fortement crû depuis (voir graphique). Et, en 2020, 150 000 personnes – des jeunes en grande majorité – ont pour la première fois investi en Bourse. Les achats d'actions fran-

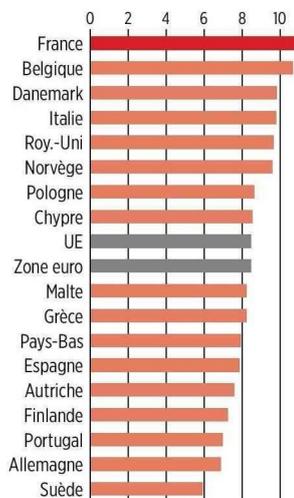
çais ont ainsi été multipliés par quatre. Les actifs financiers représentent désormais 41% du patrimoine des Français. Une croissance qui, pour perdurer, implique selon l'AFG une stabilité fiscale. L'AFG préconise également la mise en place d'un plan d'épargne retraite (PER) automatique dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés, l'aménagement de son régime fiscal pour les foyers faiblement imposés, en remplaçant par exemple la déductibilité des versements par une imposition moindre des gains au moment de la retraite. Elle recommande aussi d'étendre le plan d'épargne en actions (PEA) aux moins de 18 ans, d'exonérer de taxation, à hauteur de 30 000 euros, les dons réalisés aux enfants ou petits-enfants dès lors que la somme transmise est investie dans un PEA ou un PER. Enfin, elle prône la généralisation de l'épargne salariale. Des propositions qui pour certaines devraient séduire Bruno Le Maire, car elles ne seraient pas coûteuses pour les finances publiques ■

30%

C'est le taux de fiscalité sur l'épargne financière, en France.

PAGE RÉALISÉE PAR LAURENCE ALLARD

Part des prélèvements sur le capital des ménages et des entreprises dans le PIB, en % et en 2019



Source : Commission européenne.

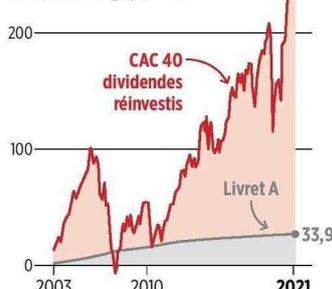
Fiscalité de l'épargne de la France et de ses grands voisins

	RÉGIME	INTÉRÊTS	DIVIDENDES	PLUS-VALUE
France	Taux forfaitaire libératoire, barème progressif en option	30% + 3-4%*	30% + 3-4%*	30% + 3-4%*
Allemagne		26,375%	26,375%	26,375%
Espagne	Taux progressif	De 19 à 26%		
Italie	Taux forfaitaire libératoire	De 12 à 26%	26%	26%

* 3-4% : contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Source : AFG.

Performances cumulées du livret A et du CAC 40, en %



Source : AFG.

Épargne des ménages orientée actions, en milliards d'euros



Source : BDF, comptes nationaux.

